

Réunion du 1^{er} avril 1976.

Le premier avril mil neuf cent quatre-vingt-seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^e Allary, Maire.

Présents M^e Allary, Ferret, Joseph, Drouet, Philippot, Boumier, Faure, Maggiore, Borderon, Gouedo.
Absent: n'aient.

Secrétaire de séance : M^e Borderon.

Date de convocation = 27 mars 1976.

Demande d'ouverture de carrière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, de sable, au lieu-dit "chez Fourrat" commune de Combiers; demande formulée par M^e LAVRAURE Jacques P.-D.G. de la Société LAVRAURE, domicilié 5, rue Pierre Litté à Angoulême.

L'exploitation porterait sur les parcelles cadastrées sous le n° 1 Section E. La surface globale approximative est de : 242 50 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Demande aide médicale.

Mme Renaudon Madeline, âgée de 72 ans, se trouvant dans l'obligation d'être hospitalisée, formule une demande d'aide médicale pour la part des frais restant à sa charge.

Le Conseil à l'unanimité, donne un avis favorable.

Cabine téléphonique rive publique

à la demande de plusieurs habitants du Bourg, M^e le Maire a été réclamé à la Direction des P.T.T. à Angoulême, d'implanter, à une cabine rive publique dans le Bourg. Le Maire donne lecture au Conseil de la réponse de cette administration : "J'ai l'honneur d'accueillir réception de votre demande d'implantation de cabine rive publique dans le Bourg de Combiers. Compte tenu du nombre relativement restreint de cabines administratives détruites à Monferrand, celles-ci sont réservées aux agglomérations plus importantes; il ne peut donc être donné actuellement une suite favorable à votre demande".

Projet de fermeture de l'école.

Par suite de la délibération du Conseil Municipal de Combiers en date du 2 février 1976, s'opposant à la fermeture de l'école, Monsieur le Prefet de la Charente, après avis de M^e l'Inspecteur d'Académie, précise que le Comité Technique Paritaire et le Conseil Départemental ont proposé cette mesure en raison de la faiblesse des effectifs. En effet, 7 enfants seulement seront scolarisés à la prochaine rentrée et rien ne laisse priver, pour le moment, une augmentation de ce nombre. Dans ces conditions, il n'a pas été possible aux autorités académiques de maintenir l'école.

Remplacement du cauromier de commune

à la suite du décès de Huillet Guibault, le 23 mars dernier, il y a lieu de rechercher une personne susceptible de faire les travaux de cauromage et d'appartage.

ordures ménagères.

Il serait nécessaire de demander à la mairie de Villeneuve. L'adette le tarif de ramassage des ordures ménagères.

Festes au cinéma.

Pour les festes, le Conseil demande à M^e le Maire de voir M^e Laffit à Beaussac, qui pourrait peut-être faire ce travail.

Fait et délibéré au mairie, le jour, mois et an susdits. Ont signé
les membres présents.

The image shows five handwritten signatures in ink, each with a name underneath it:

- On the far left is a signature that appears to be "J. Journeix".
- Next to it is a signature that appears to be "T. Mart".
- In the center is a signature that appears to be "H. Laffit".
- To the right of Laffit is a signature that appears to be "M. Bureau".
- On the far right is a signature that appears to be "P. Chappuis".